

Direction de la performance, du greffe et des services administratifs
Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0004
RÈGLEMENT RGCA19-10-0005
RÈGLEMENT RGCA19-10-0006

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA19-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

RGCA19-10-0005 soit le Règlement autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement des parcs, espaces verts et pistes cyclables.

RGCA19-10-0006 soit le Règlement autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réparation et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 mars 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate